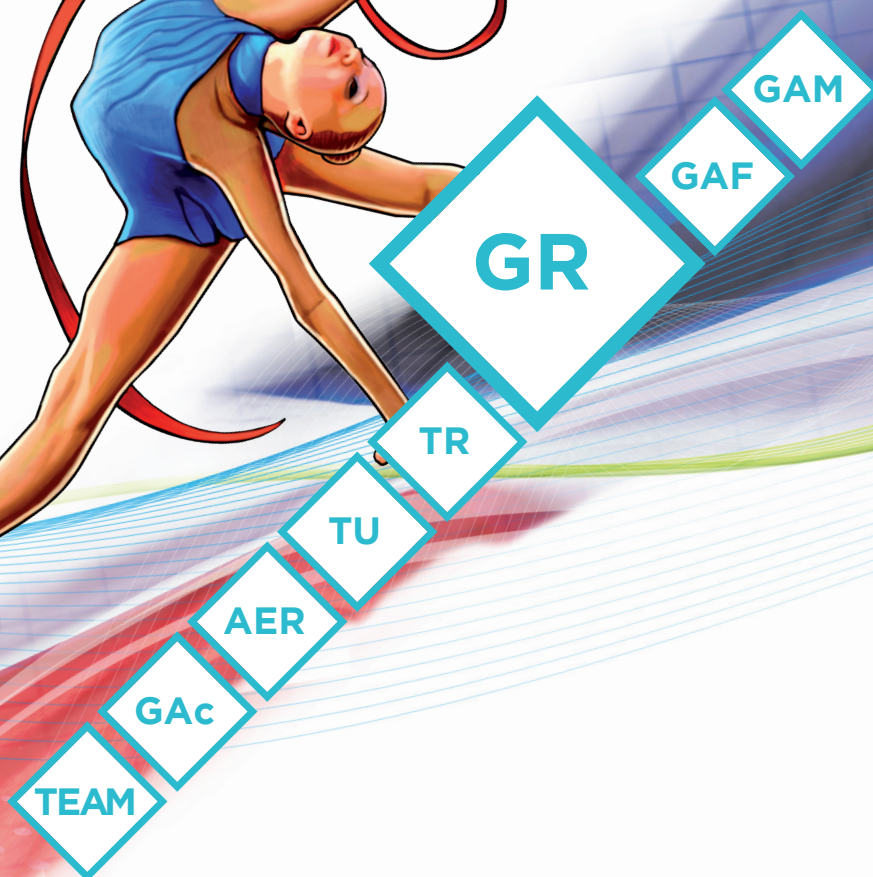
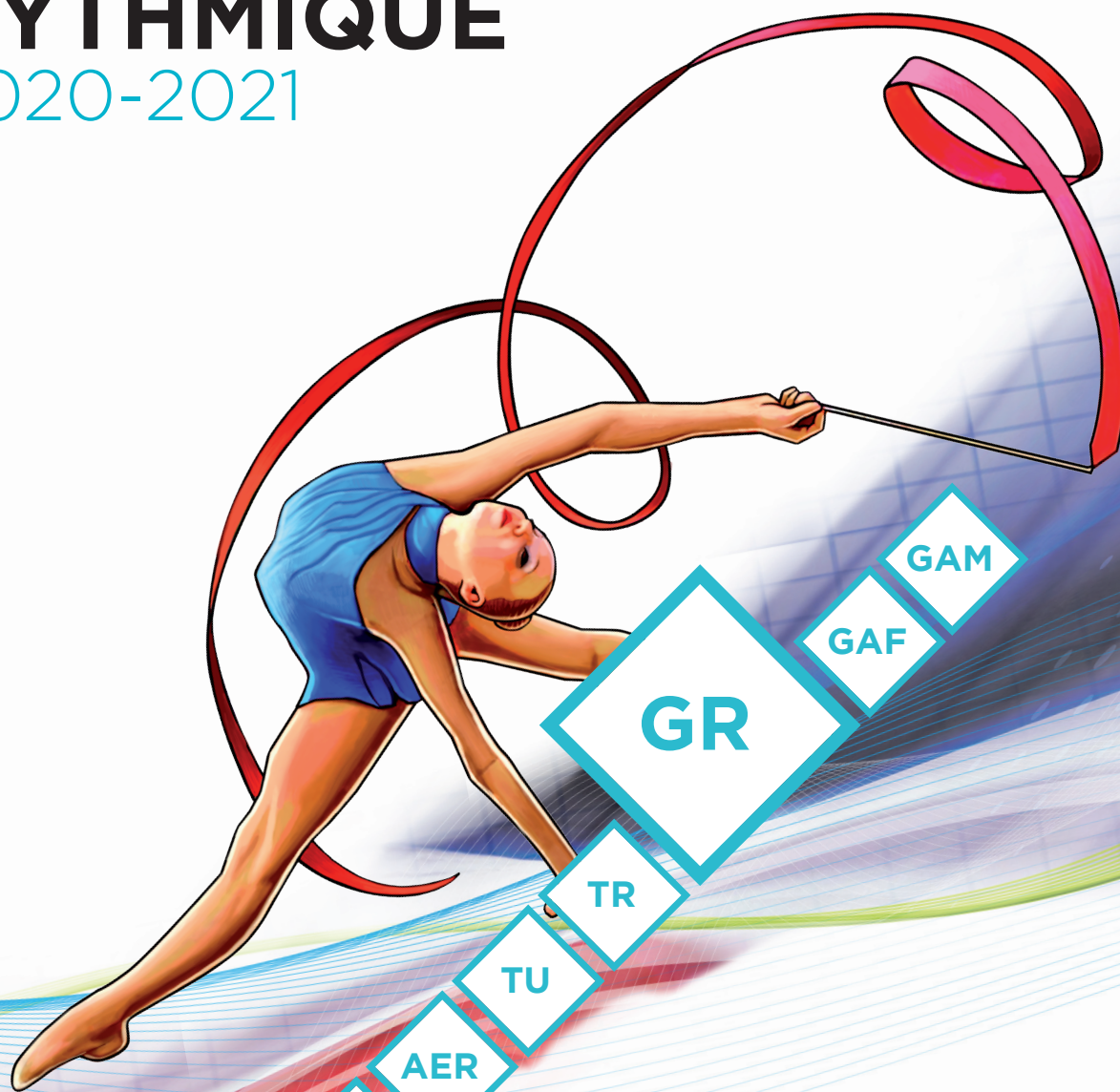


RÈGLEMENT TECHNIQUE
**GYMNASTIQUE
RYTHMIQUE**
2020-2021



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	03
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	04
L'ORGANISATION TERRITORIALE	05
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	07
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	08
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	09
2. Organisation Compétitive GR	11
GÉNÉRALITÉS	12
COUPE FORMATION	12
CATÉGORIE 7-9 ANS	14
NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRALE ET PERFORMANCE	15
NIVEAU DE PRATIQUE ÉLITE	35
3. Règlementation générale	37
GÉNÉRALITÉS	38
MÉDICAL	39
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	40
GESTION INFORMATIQUE	42
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	43
GYMNASTES	44
ENTRAÎNEURS	45
JUGES	46
MATÉRIEL	47

PRÉAMBULE

La saison 2019-2020 aura été très particulière puisque fortement affectée par la pandémie de COVID-19, laquelle a entraîné l'annulation de la plus grande partie des évènements compétitifs, dont la quasi totalité des finales nationales.

Du fait des bouleversements rencontrés, la saison 2020-2021 est une saison de transition entre un cycle qui se termine - avec par exemple un calendrier international ajusté et un maintien des codes de pointage pour une saison supplémentaire - et un autre qui débute - élections des instances départementales, régionales et nationales. La réglementation technique évolue ainsi de façon limitée, avec principalement des ajustements devant permettre de répondre aux problèmes identifiés tant au niveau national que local.

Il faut noter que ce sera aussi la saison de l'aboutissement des évolutions des outils informatiques fédéraux dédiés à la compétition, avec des améliorations pour EngaGym et OrdoGym, et le déploiement d'une nouvelle application pour la gestion de la saisie des notes et l'édition des palmarès : ScoreGym.

À la date de parution des règlements techniques 2020-2021, la situation revient progressivement à la normale, et nous pouvons espérer qu'à compter de la rentrée de septembre chacun et chacune pourra pratiquer la gymnastique dans de bonnes conditions et se préparer sereinement pour les échéances compétitives de tout niveau.



1.

Organisation FFGym

- p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



GYMNASTES
HAUT-NIVEAU

ÉLITE
680 compétiteurs

Identifier les
collectifs France



GYMNASTES
CONFIRMÉS

PERFORMANCE
13 000 compétiteurs

Afficher une gym
avec un niveau
d'exigence



GYMNASTES
**DÉBUTANTS /
INTERMÉDIAIRES**

FÉDÉRAL
60 000 compétiteurs

Afficher une gym de
proximité/accessible

**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



PERFORMANCE

Gymnastes
confirmés



FÉDÉRAL

Gymnastes débutants
à intermédiaires

D'où l'importance pour chaque niveau de proposer
un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



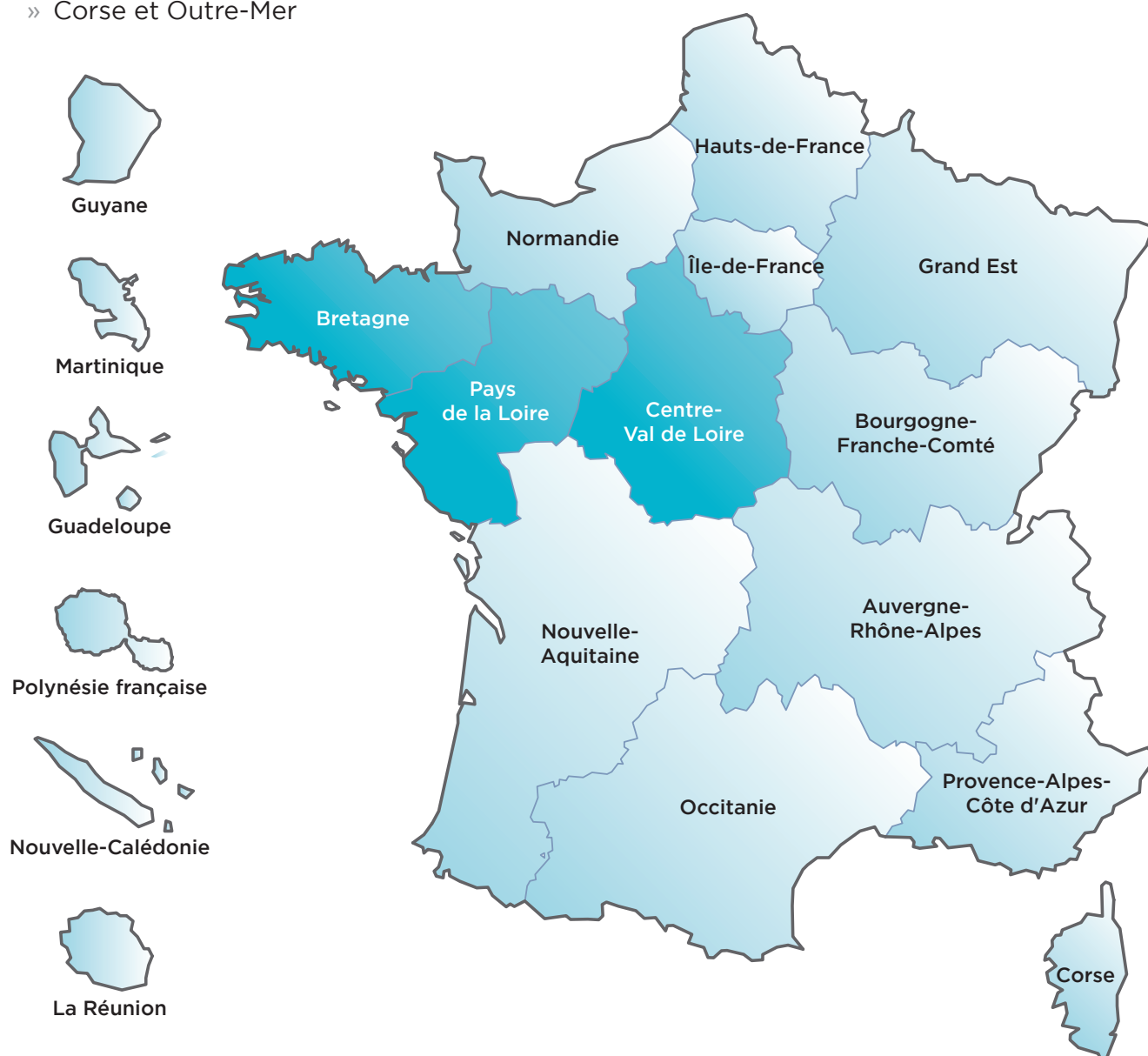


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

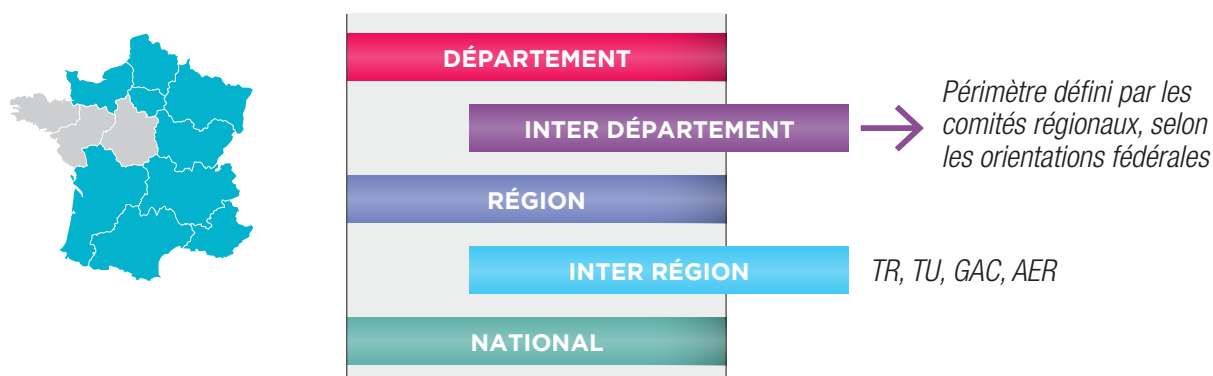
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer

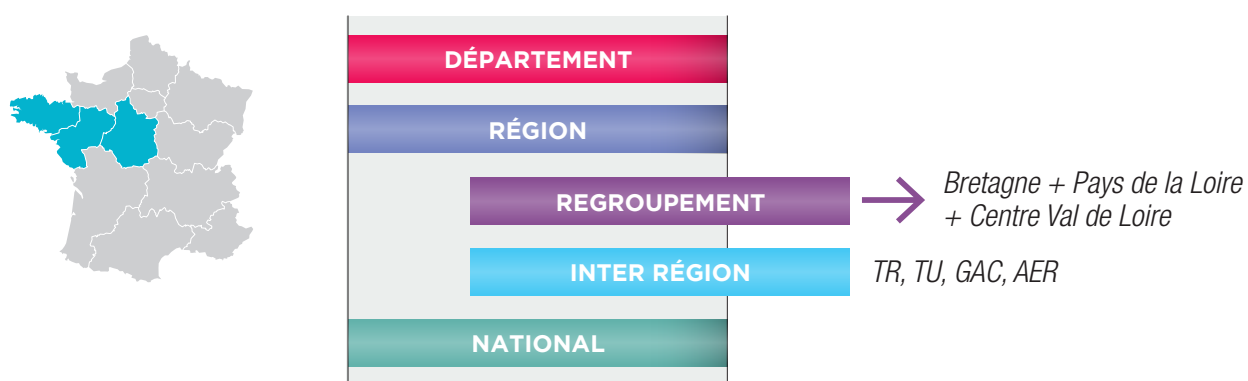




RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



RÉGIONS SANS FUSION

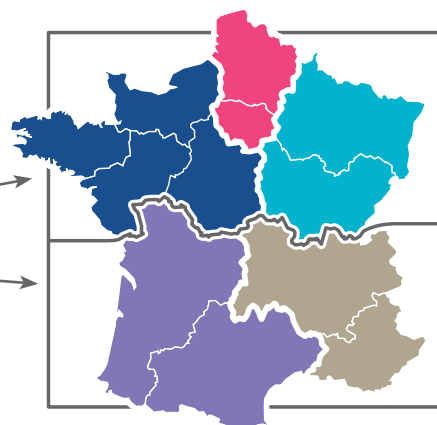


CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions

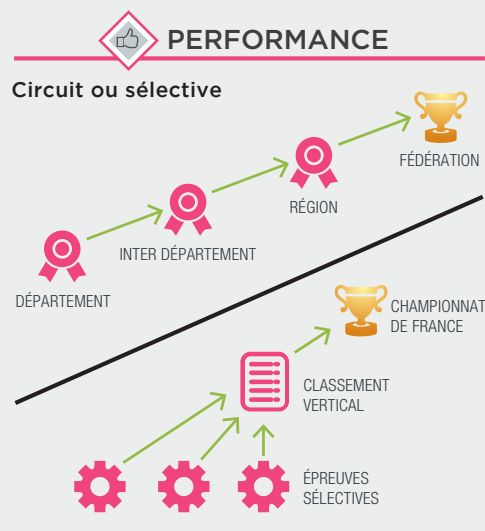
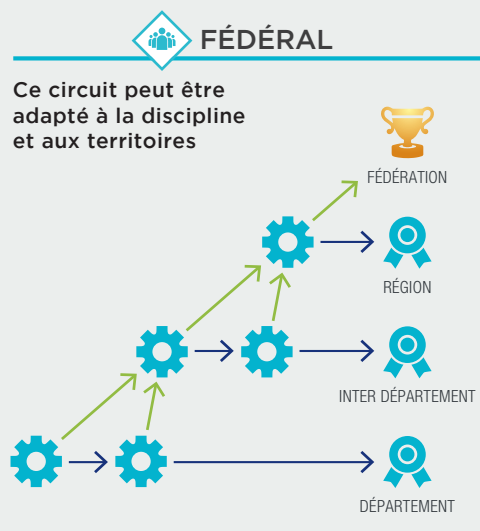




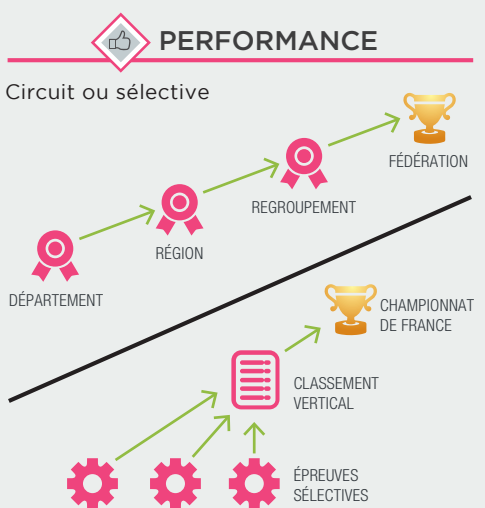
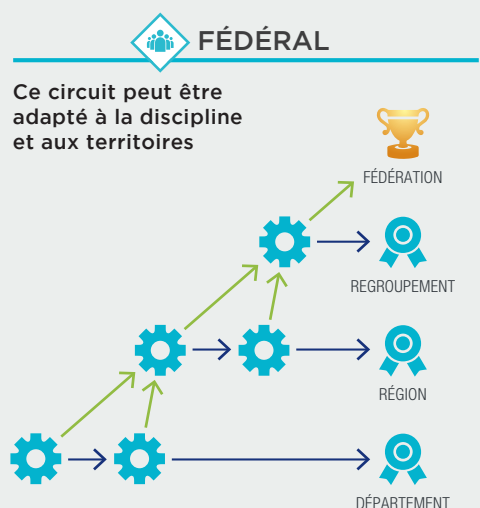
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



RÉGIONS SANS FUSION



- Compétition d'orientation
- Épreuve sélective
- Finale de l'échelon
- Championnat de l'échelon et épreuve sélective
- Orientation vers l'échelon supérieur
- Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.
- » En version papier auprès de France Promo Gym.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge						
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

Progression technique en

GAM GAF GAc Aéro TR GR

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



2. Organisation Compétitive GR

p12	GÉNÉRALITÉS
p12	COUPE FORMATION
p14	CATÉGORIE 7-9 ANS
p15	NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE
p17	• CIRCUITS COMPÉTITIFS
p19	• CORRESPONDANCE DES NIVEAUX DE PRATIQUE
p21	• LES CATÉGORIES INDIVIDUELLES
p27	• LES CATÉGORIES ÉQUIPES ET ENSEMBLES
p35	NIVEAU DE PRATIQUE ÉLITE

GÉNÉRALITÉS

Tous les programmes compétitifs sont déterminés au niveau national, y compris ceux à finalité régionale.

Pour le jugement, le Code FIG 2017-2020 et les lettres FIG « Pirouett ! » en vigueur sont la référence, sauf adaptations précisées dans ce document ou dans les lettres FFGym GR.

Précision sur la note D (difficulté) : Les totaux annoncés en D sont des notes maxima validées.

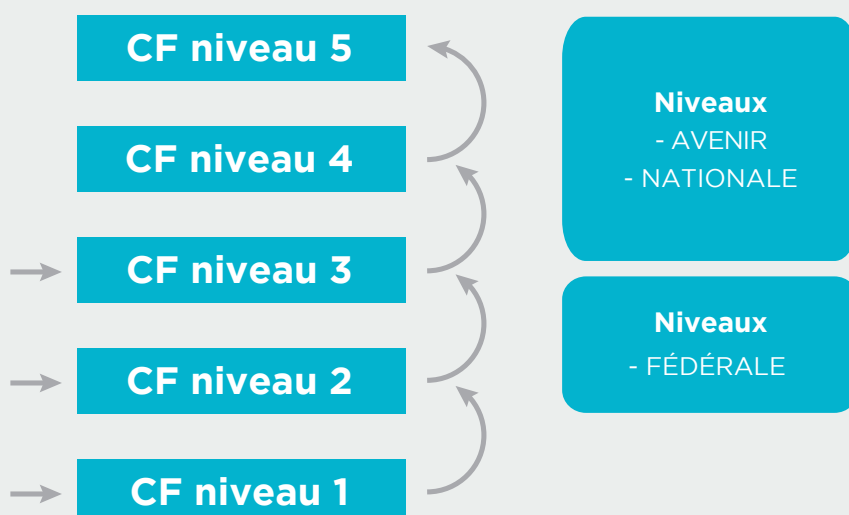
Par convention d'écriture, le texte de ce document est principalement rédigé au féminin, bien que les gymnastes masculins aient la possibilité de participer aux compétitions.

COUPE FORMATION (CF)

GÉNÉRALITÉS

La Coupe Formation représente la formation commune de base en Gymnastique Rythmique. Elle fonctionne en cinq niveaux et s'adresse à toutes les gymnastes voulant pratiquer une activité compétitive par la suite. Ce programme s'adresse aux 7-11 ans. Il peut être suivi par d'autres catégories d'âge mais elles ne peuvent pas participer aux étapes d'évaluation.

TABLEAU DE CORRESPONDANCES ENTRE LES NIVEAUX
COUPE FORMATION ET LES NIVEAUX COMPÉTITIFS



LA COUPE FORMATION NIVEAUX 2, 3 ET 4

La réglementation des Coupes Formations 1-2-3-4-5 est téléchargeable sur le site www.ffgym.fr, espace connecté, rubrique Compétition / Base documentaire GR.

- » Les répertoires d'éléments ne changent pas, quelques adaptations seront faites régulièrement : voir les vidéos sur le site www.ffgym.fr.
- » **La CF2 ne change pas** : Les éléments du ML CF2 sont choisis au niveau régional.
- » **Les CF 2-3-4 sont ouvertes aux 7-11 ans** : il est autorisé de passer directement le niveau 2, 3 ou 4. Cela sous-entend que les éléments des niveaux précédents soient travaillés et acquis en amont.
- » **Le choix de l'engin programmé CF2 est régional et CF3 national** et diffusé en début de saison (dans la lettre FFGym GR 2020-2021, complémentaire au règlement technique).
- » **Mise en place d'imposés Engins CF3 et CF4 nationaux** avec une trame commune. **ML imposé national pour la CF3 et ML LIBRE pour la CF4.**

POSSIBILITÉS DE RATRAPAGE CF3 : CAS EXCEPTIONNELS

Une demande officielle doit être faite auprès des responsables Programme d'Accession au Sport de Haut Niveau (PAS) régionaux.

- » **1^{er} cas, pour ces seuls cas d'absences :**
 - Suscitées par la scolarité (classe verte, neige, sorties, etc.) avec un justificatif de l'établissement scolaire,
 - Dues à un problème médical avec un justificatif du médecin.
- » Il est alors possible de mettre en place une session de rattrapage CF3 **avant le département individuel Nationale B / Fédérale 10-11 ans**. L'organisation de cette session spéciale doit être gérée par la région.
- » **2^{ème} cas :**
 - La gymnaste n'était pas licenciée FFG GR la saison précédente mais son niveau technique correspond au niveau demandé ou est supérieur.
- » Il est alors possible pour cette gymnaste de se présenter en niveau de pratique Fédéral ou en Nationale B 10-11 ans mais elle doit s'engager à présenter la CF3 ou la CF4 dans la saison, soit en session de rattrapage mise en place par une région, soit en session de rattrapage devant un des responsables PAS régionaux si la 1ère option est impossible. La gymnaste devra se déplacer s'il le faut.

CATÉGORIE 7-9 ANS

Il est important que ces gymnastes suivent le programme Coupe Formation avant ou en parallèle à une pratique compétitive.

» **Pour les 7-9 ans, sont interdits :**

- Les programmes compétitifs à finalité nationale,
- Les surclassements de catégories d'âge.

» **Un Programme Individuel : National 7-8-9 ans**

- Pour les 9 ans : Il faut avoir validé la CF3 (Ruban Bleu) ou la CF4 (Ruban Jaune, Argent ou Doré).
- Pour les 7-8 ans : Il faut présenter en parallèle les programmes CF3 ou CF4 dans leur intégralité durant la même saison ou avoir déjà validé au moins un de ces niveaux.

» **Deux Programmes Ensemble**

Ouverts aux 7-8-9 ans préparant la CF2-3 ou 4 en parallèle, ou ayant déjà obtenu le ruban vert, bleu, jaune ou argent ou doré :

- Un Ensemble National 7-8-9 ans,
- Un Ensemble Fédéral 7-8-9 ans : interdit aux individuelles Performance 8-9 ans.

	7-8 ANS	9 ANS
INDIVIDUEL	1^{ère} possibilité : PRÉSENTATION EN PARALLÈLE DE LA CF3 ou CF4 2^{ème} possibilité : VALIDATION DE LA CF3 (Ruban Bleu) ou CF4 (Ruban Jaune, Argent ou Doré)	VALIDATION DE LA CF3 (Ruban Bleu) ou CF4 (Ruban Jaune, Argent ou Doré)
ENSEMBLE	1^{ère} possibilité : PRÉSENTATION EN PARALLÈLE DE LA CF2 ou CF3 ou CF4 2^{ème} possibilité : VALIDATION DE LA CF2 (Ruban Vert) CF3 (Ruban Bleu) ou CF4 (Ruban Jaune, Argent ou Doré)	

	Catégories	Programme	Jury	Engagement	Étapes	Qualification
 INDIVIDUEL NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement	13 juges par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
 ENSEMBLE NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement, 4 à 5 gymnastes	13 juges par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
 ENSEMBLE FÉDÉRAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Code FIG aménagé, 1 enchaînement, 4 à 7 gymnastes	13 juges par jury	Au niveau du département	Département / Interdépartement / Région ou Département / Région / Regroupement	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif

NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

INDIVIDUEL

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18 ans et +
	PERFORMANCE	NATIONALE A	ML 1 engin	2 engins	2 engins	2 engins	2 engins
		NATIONALE B	ML 1 engin	ML 1 engin	2 engins	2 engins	2 engins
		NATIONALE C	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin
	FÉDÉRAL	FÉDÉRALE	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin
		RÉGIONALE	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin	1 engin

NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE (Suite)

ENSEMBLE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	10-11 ans	12-13 ans (et-)	14-15 ans (et-)	16-17 ans (et-)	18 ans et + (et-)
PERFORMANCE	NATIONALE	Nationale par équipe	1 enchaînement d'ensemble + 2 individuels			
		Nationale Ensemble	1 enchnt			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
		Nationale Duo	1 enchaînement			
			1 enchaînement			
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE	Fédérale A	1 enchnt			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
		Fédérale B	1 enchnt			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
		Fédérale C	1 enchaînement			
			1 enchaînement			
	RÉGIONALE	Régionale Ensemble	1 enchnt			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
		Régionale Duo	1 enchnt			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			
			1 enchaînement			

Pour les catégories de la filière Régionale, les régions ont la possibilité de modifier les catégories d'âge (fusionner 2 catégories d'âge).

CIRCUITS COMPÉTITIFS



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE

ÉTAPE 3



RÉGION ou REGROUPEMENT

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT ou RÉGION

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE

ÉTAPE 4



FÉDÉRATION

ÉTAPE 3



RÉGION ou REGROUPEMENT

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT ou RÉGION

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT

Au niveau inter-département ou région et région ou regroupement, si la totalité des engagés ne peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la finale de l'échelon est mise en place pour les gymnastes ou ensembles non qualifiés.

Qualification sur quotas.



CIRCUITS COMPÉTITIFS



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE PERFORMANCE

ÉTAPE 4



FÉDÉRATION

ÉTAPE 3



RÉGION OU REGROUPEMENT

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT OU RÉGION

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT

Qualification sur quotas.

CORRESPONDANCE DES NIVEAUX DE PRATIQUE

Possibilités d'engagement d'une individuelle en ensemble en fonction du tableau ci-dessous :

INDIVIDUEL					ÉQUIPE / ENSEMBLE						
PERFORMANCE			FÉDÉRAL		PERFORMANCE			FÉDÉRAL			
Nationale A	Nationale B	Nationale C	Fédérale	Régionale	Nationale par Équipe	Nationale Ensemble	Nationale Duo	Fédérale A	Fédérale B	Fédérale C	Régionale
NIVEAUX DE PRATIQUE IDENTIQUES											
INDIVIDUEL					ÉQUIPE / ENSEMBLE						
Nationale A - B - C					Nationale Équipes - Ensemble - Duo						
Fédérale					Fédérale A						
Régionale					Fédérale B-C / Régionale						

Sur la même ligne, niveau de pratique identique.

Précision :

Le niveau d'appartenance à un ensemble dépend du niveau atteint en individuel :

- Lors de l'engagement compétitif pour les gymnastes concourant en individuel pour la saison en cours ;
- La saison précédente pour les gymnastes non engagées en individuel pour la saison en cours.

Par exemple, une gymnaste qualifiée en finale Nationale C en 2019 doit obligatoirement évoluer en Nationale Ensemble en 2020, même si elle ne fait pas d'individuel en début de saison 2019-2020.

LES CATÉGORIES INDIVIDUELLES

GÉNÉRALITÉS

- » L'accès est autorisé aux garçons.
- » L'engagement aux différentes compétitions se fait au département pour pouvoir accéder à la compétition suivante. Les étapes de sélection sont obligatoires pour accéder à la finale.
- » Dans une saison sportive, une gymnaste ne peut s'engager que dans un seul programme compétitif individuel. Suite à l'observation de la finale Nationale A, la Direction Technique Nationale pourra proposer à certaines gymnastes de concourir en catégorie Élite au cours de la même saison sportive.
- » Une gymnaste individuelle qualifiée en finale nationale niveau Fédéral ou Performance ne peut s'engager la saison suivante dans un programme de concours inférieur. Seules les gymnastes Nationale A 11 ans non qualifiées pour le championnat de France Avenir ont le choix de s'engager la saison suivante soit en Nationale A, soit en Nationale B 12-13 ans.
- » Une gymnaste individuelle non qualifiée ou non engagée lors d'une saison, peut redescendre d'un seul niveau la saison suivante.
- » Le surclassement et le déclassement ne sont pas autorisés pour les compétitions individuelles.
- » Toute gymnaste issue des catégories Élite (Espoir, Junior, Senior) ou des équipes de France ne peut s'engager qu'en Nationale A. Tout autre cas particulier doit être soumis à la CNS avant la date limite d'engagement (cnsgr@ffgym.fr). Après une saison en catégorie Nationale A, toutes ces gymnastes suivent les règles de la vie fédérale.
- » Toute gymnaste finaliste de la catégorie Nationale B peut s'engager la saison suivante en Nationale A.

MUSIQUE

- » Les musiques avec paroles sont autorisées, pour un enchaînement, dans toutes les catégories, 2 pour les catégories Nationale 10-11 ans et Avenir.
- » La durée des enchaînements est de 1' à 1'30 pour toutes les catégories individuelles.
- » Chaque groupe corporel doit être représenté.

POUR LES 10-11 ANS

- » Pour se présenter dans le niveau de pratique Fédéral individuel, il est nécessaire en amont :
 - Soit d'avoir validé la CF2 (Ruban Vert) ;
 - Soit d'avoir présenté la totalité de la CF3 ou de la CF4.
- » Pour se présenter dans le niveau de pratique Performance individuel, il est nécessaire en amont :
 - Soit d'avoir validé la CF3 (Ruban Bleu) ;
 - Soit d'avoir validé le Ruban Jaune, Argent ou Doré de la CF4.

	10-11 ANS
FÉDÉRAL individuel	1^{ère} possibilité : VALIDATION DE LA CF2 (Ruban Vert) 2^{ème} possibilité : PRÉSENTATION DE LA CF3 ou CF4
PERFORMANCE individuel	1^{ère} possibilité : VALIDATION DE LA CF3 (Ruban Bleu) 2^{ème} possibilité : VALIDATION DE LA CF4 (Ruban Jaune, Argent ou Doré)



FILIÈRE RÉGIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Régionale Individuel
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Programme	Code FIG aménagé 1 engin
Jury	13 juges par jury
Étapes	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif



FILIÈRE FÉDÉRALE

La valeur et la nature des difficultés sont limitées, voir tableau de difficulté dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.
Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Fédérale Individuel
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Interdiction de participation	Liste CNS des gymnastes Trophée Fédéral de la saison précédente (établie en fonction du classement et du total points) Gymnastes finalistes en Nationale A, B, C de la saison précédente
Programme	Code FIG aménagé 1 engin
Jury	13 juges par jury
Étapes	Département / Inter-département / Région / Trophée Fédéral ou Département / Région / Regroupement / Trophée Fédéral
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif



FILIÈRE NATIONALE

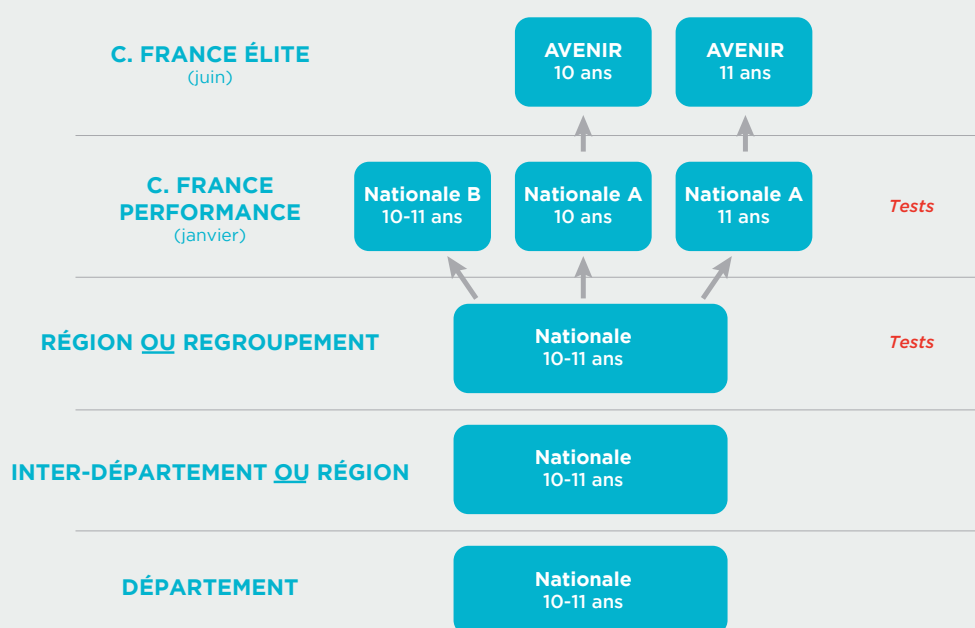
Pour la saison suivante, il est établi une liste nominative de gymnastes en fonction du classement et du total points du Trophée Fédéral de la saison précédente, avec passage obligatoire en Nationale C ou Nationale B.

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Nationale A Individuel	Nationale B Individuel	Nationale C Individuel
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Engagement obligatoire	Gymnastes qualifiées à la finale Nationale A la saison précédente Podiums Nationale B de la saison précédente Anciennes Élite	Gymnastes qualifiées à la finale Nationale B la saison précédente Gymnastes qualifiées à la finale Nationale C la saison précédente Liste CNS des gymnastes Trophée Fédéral de la saison précédente (établie en fonction du classement et du total points)	Liste CNS des gymnastes Trophée Fédéral de la saison précédente (établie en fonction du classement et du total points)
Engagement possible	Gymnastes qualifiées en finale Nationale B la saison précédente		
Interdiction de participation	Interdit aux gymnastes inscrites en pôle	Podiums Nationale B de la saison précédente	Nationales A Nationales B, C qualifiées en finale la saison précédente
Programme	Code FIG Junior ou Senior 2 engins Aménagé pour les 10-11 ans, ML 1 engin	Code FIG aménagé 2 engins Pour les 10-11 ans et les 12-13 ans : ML 1 Engin	Code FIG aménagé 1 engin
Jury	13 juges par jury		
Engagement	Au niveau du département		
Étapes	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France		
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif Nat A 10-11 ans : résultats compétitifs + tests	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif

SPÉCIFICITÉS DES 10-11 ANS EN PERFORMANCE

LES DIFFÉRENTS STADES DE QUALIFICATION POUR LES NATIONALES A ET B 10-11 ANS



En département, inter-département, région et regroupement :

1 seule catégorie Performance, il s'agit de la Nationale 10-11 ans.

Tests Région obligatoires pour toutes les gymnastes qualifiées à l'étape régionale ou regroupement en Nationale 10-11 ans.



EN RÉGION OU REGROUPEMENT

» À l'issue de la compétition Nationale 10-11 ans, chaque région **ou** regroupement a la possibilité de qualifier des gymnastes en catégorie Nationale A 10 ans et en Nationale A 11 ans en tenant compte des notes obtenues à la compétition et des notes obtenues aux tests :

- Note du Main Libre,
 - Note engin,
 - Note tests physiques,
- » La décision revient à la commission d'admission composée de la Responsable pré-filière et de la Responsable PAS, programme d'accession au Haut Niveau.

EN FINALE

» Pour le championnat de France Performance et le championnat de France Élite, classement par année d'âge (10 ans et 11 ans) en Nationale A et Avenir seulement si le nombre de gymnastes dans chaque catégorie d'âge est supérieur ou égal à 5. Si ce n'est pas le cas, classement 10-11 ans cumulé.

» Lors des Championnats de France Nationale A 10-11 ans, les gymnastes passeront les tests techniques Avenir.

» **La liste des gymnastes qualifiées en Avenir (niveau de pratique Élite) sera donnée par la DTN suite au championnat de France Nationale 10-11 ans.**

LES CATÉGORIES ÉQUIPES ET ENSEMBLES

GÉNÉRALITÉS

- » Les individuelles de filière Fédérale sont interdites en Nationale par Équipe et en Nationale Ensemble/Duo.
- » L'accès est autorisé aux garçons.
- » L'engagement aux différentes compétitions se fait au département pour pouvoir accéder à la compétition suivante.
- » Les étapes de sélection sont obligatoires pour accéder à la finale.
- » Une gymnaste ne peut s'engager dans une saison sportive que dans un seul ensemble.
- » Une gymnaste engagée dans aucun ensemble ou équipe peut, à tout moment de la saison, intégrer une équipe ou un ensemble et un seul (en respectant les règles de niveau de pratique).
- » Suite au Trophée fédéral des ensembles, une liste CNS de clubs sera établie en fonction du classement et du total points. Ces clubs devront obligatoirement présenter un ensemble dans le niveau supérieur la saison suivante : de Fédérale B en Fédérale A, de Fédérale A en ensemble Nationale ou équipe Nationale, dans la catégorie d'âge correspondante ou supérieure.
- » En fonction des catégories, une à deux remplaçantes sont autorisées dès le championnat départemental (se référer aux indications ci-après). La ou les remplaçantes doivent être engagées dès la première compétition, via l'interface EngaGym.
- » Un seul ensemble par club peut accéder à la finale nationale dans chacune des catégories.
- » Un ensemble qualifié en finale nationale ne peut s'engager la saison suivante dans un programme de concours inférieur. Seule une gymnaste est autorisée à redescendre l'année suivante dans un ensemble de niveau inférieur, en respectant le tableau des niveaux de pratique.
- » Le surclassement d'âge des gymnastes est autorisé en ensemble sauf pour les 7-9 ans.
- » Un ensemble engagé dans une catégorie d'âge doit comprendre au moins une gymnaste de cette catégorie.
- » Une modification de composition d'un ensemble (un seul changement de nom) est autorisée à chaque étape compétitive de la saison sur un niveau de pratique équivalent. Ce changement doit obligatoirement être signalé au gestionnaire de compétition par l'intermédiaire de l'interface EngaGym.
- » Pour les ensembles à nombre variable de gymnastes, une revalorisation de 0,20 est attribuée (par le jury D1-D2) par gymnaste supplémentaire sur le praticable.
- » Pour les ensembles à nombre variable de gymnastes avec un programme à engins mixtes (2 engins différents) :
 - 1^{er} cas soit un nombre pair de gymnastes = même nombre des 2 engins représentés,
 - 2^{ème} cas soit un nombre impair de gymnastes = même nombre des 2 engins représentés + 1 des 2 engins au choix.

IDENTIFICATION DES GYMNASTES

- » Un contrôle nominatif de composition d'ensemble est effectué à partir d'une confrontation des engagements et des licences.

MUSIQUE

- » **Les musiques avec paroles sont autorisées dans toutes les catégories.**



FILIÈRE RÉGIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

Le contrat de départ demandé en D est obligatoirement inférieur au contrat demandé dans les catégories à finalité nationale.

	Régionale Ensemble	Régionale Duo
Catégories	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC
Interdiction de participation	Toute gymnaste qualifiée en finale nationale	Toute gymnaste qualifiée en finale nationale
Programme	Code FIG aménagé 1 enchaînement de 4 à 5 gymnastes	Code FIG aménagé 1 enchaînement de 2 gymnastes
Jury	13 juges par jury	
Étapes	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement	
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	

FILIÈRE FÉDÉRALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

	Fédérale A Ensemble	Fédérale B Ensemble	Fédérale C Ensemble
Catégories	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	13 ans et moins TC
Ensemble	4 à 5 gymnastes 1 remplaçante autorisée (4 + 1 ou 5 + 1 gymnastes)	4 à 6 gymnastes Pas de remplaçante	6 à 10 gymnastes Pas de remplaçante
Interdiction de participation	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C et Fédérale A Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble Finalistes Trophée Fédéral A Ensemble	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles Nationale A, B, C et Fédérale A Finalistes des Championnats de France Nationale par Équipe et Ensemble Finalistes Trophée Fédéral A Ensemble.
Programme	Code FIG aménagé 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées, Durée comprise entre 1'30 et 2'	Code FIG aménagé 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées, Durée comprise entre 1'15 et 1'45	Code FIG aménagé 1 enchaînement multi-engins avec difficultés corporelles limitées Durée comprise entre 1'45 et 2' La chorégraphie doit mettre en évidence le développement d'un thème d'une histoire
Jury	13 juges par jury		
Étapes	Département / Inter-département / Région / Trophée fédéral ou Département / Région / Regroupement/ Trophée fédéral		
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif		



FILIÈRE NATIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires seront détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

NATIONALE ENSEMBLE / NATIONALE DUO

	Nationale Ensemble	Nationale Duo
Catégories	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	13 ans et moins TC
Ensemble	5 gymnastes (4 à 5 pour les 10-11 ans) 2 remplaçantes autorisées	2 gymnastes Une remplaçante
Conditions de participation	Une seule gymnaste individuelle Espoir, Junior, ou Senior Ouvert aux individuelles Nationale A B C	
Programme	Code FIG aménagé 1 enchaînement Durée comprise entre 2' et 2'30	Code FIG aménagé 1 enchaînement Durée comprise entre 1'30 et 2'00
Jury	13 juges par jury	
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	



NATIONALE PAR ÉQUIPE

	Nationale par Équipe
Catégories	TC
Composition de l'équipe	Ensemble de 5 gymnastes (deux remplaçantes autorisées) 2 individuelles (une remplaçante autorisée)
Programme	Code FIG 1 enchaînement d'ensemble + 2 Individuelles
Jury	13 juges par jury
Engagement	Au niveau national pour les équipes qualifiées directement en Nationale 1 et Nationale 2 Au niveau de la région ou du regroupement pour les autres équipes
Étapes	Région ou regroupement / Championnat de France
Qualification Nationale 3 et Nationale 4	Classement vertical



LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- » En Nationale, une équipe se compose **d'un ensemble de 5 gymnastes et de deux individuelles**. Les gymnastes sont issues d'une même association.
- » Les 7-9 ans sont interdites.
- » Une gymnaste membre de l'ensemble d'une équipe engagée en Nationale ne peut pas participer dans un autre ensemble ou duo au cours de la même saison sportive (même en cas de blessure). Elle peut par contre concourir en individuel pour son équipe.
- » Une gymnaste individuelle d'une équipe engagée en Nationale n'appartenant pas à l'ensemble peut participer à un ensemble engagé en Nationale Ensemble / Duo.
- » Une équipe peut avoir deux remplaçantes pour son ensemble et une remplaçante en individuel, dès les Championnats régionaux.

GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

- » Chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante pour le 6 janvier 2021 (12 gymnastes au maximum pour l'ensemble et 6 gymnastes au maximum pour les individuelles).
- » Les modalités de communication de cette liste sont précisées dans une lettre FFGym publiée à l'automne.

- » Toutes les gymnastes identifiées par un club doivent être licenciées dans celui-ci à la date de dépôt de la liste.
- » Après vérification des listes transmises par les clubs et définition du statut GFL / non GFL pour chaque gymnaste individuelle, une liste fédérale des gymnastes autorisées à concourir en Nationale par équipes est publiée au 1er février. Seules les gymnastes identifiées dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisées à concourir, du niveau régional au niveau national.

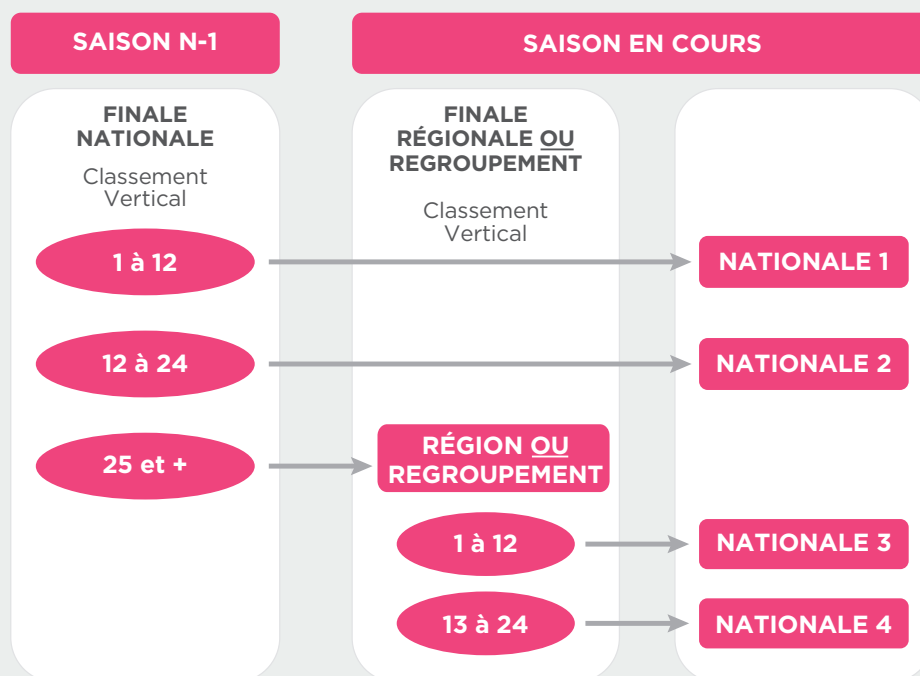
GYMNASTE FORMÉE LOCALEMENT

- » En Nationale par Équipe, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement en individuelle au moins 1 gymnaste formée localement (GFL).
- » La Gymnaste Formée Localement est la gymnaste qui :
 1. a été licenciée dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
 2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée (autre que Equipe Nationale).

*L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.

LES STADES DE QUALIFICATION

- » Après les finales de la saison précédente, **un classement vertical** est établi. Les vingt-quatre premières équipes de la saison précédente sont qualifiées directement pour la saison en cours : les 12 premières en Nationale 1 et les 12 suivantes en Nationale 2.
- » Toutes les autres équipes doivent passer par une épreuve qualificative (région **ou** regroupement) pour accéder aux finales Nationale 3 et Nationale 4 (en même temps que la compétition qualificative Nationale Ensemble/Duo).
- » Un classement vertical est établi après péréquation au niveau national des notes des compétitions qualificatives :
 - Les 12 premières équipes sont qualifiées en Nationale 3,
 - Les 12 équipes suivantes sont qualifiées en Nationale 4.
- » Une association peut présenter plusieurs équipes lors de l'épreuve qualificative. Une seule équipe par association peut être qualifiée dans chacune des Divisions Nationales.
- » Un titre de Champion de France est décerné dans chacune des 4 divisions.



LES ENGAGEMENTS

- » Les associations qualifiées d'office sont considérées comme participantes au championnat de France. Il appartient au club de déclarer forfait et/ou d'engager nominativement ses gymnastes et de valider le paiement.
- » Les autres équipes doivent s'engager dans leur région **ou** regroupement.
- » Une équipe qualifiée d'office et déclarant forfait pourra être remplacée suivant décision de la CNS.
- » Pour s'engager en Nationale par Équipe, les associations doivent obligatoirement présenter au moins un deuxième ensemble composé d'autres gymnastes participant dans un niveau inférieur (Nationale ou Fédérale).

LE CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si une gymnaste individuelle est absente le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), une note est accordée à son équipe (validation par le RTF concerné, l'élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » Cette note est celle du championnat de France Élite précédent.

- » Les gymnastes individuelles concourant le même jour en Championnat de France Élite et en Nationale par Équipe peuvent utiliser la note de l'engin Élite qu'elles ont annoncé à l'avance pour le total de leur équipe.
- » L'association doit en faire la demande écrite quinze jours avant la compétition à la FFG : derogation@ffgym.fr.

LA NOTATION

- » Elle se fait en référence au Code FIG 2017-2020.



ÉLITE

PRÉCISION : Les informations relatives à la pratique de haut niveau (présentation du Parcours d'Excellence Sportive, Ranking List, listes ministérielles, procédure Gym Eval, suivi médical, etc.) sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.

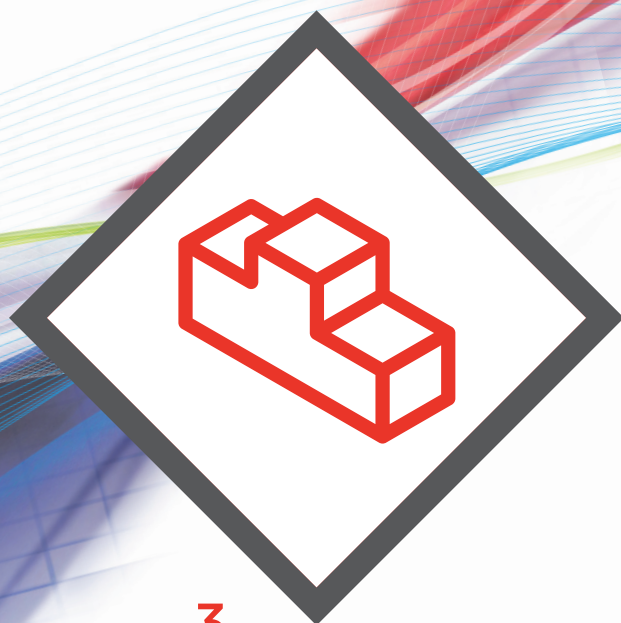
Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GR de la saison en cours.

INDIVIDUEL

	AVENIR	ESPOIR	JUNIOR	SENIOR
Conditions de participation	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite
Âge	10 – 11 ans	12 ans	13 – 14 – 15 ans	16 ans et +
Programme et jugement	Code FIG Junior avec exigences DTN	Code FIG Junior avec exigences DTN	Code FIG Junior avec exigences DTN	Code FIG Senior
Concours	2 engins et un ML	Revue d'effectif : 2 engins et un ML Championnats de France : 3 engins	Revue d'effectif : 4 enchaînements Championnat de France : 4 enchaînements et finales par engins (les 6 meilleures gymnastes Junior / Senior)	Revue d'effectif : 4 enchaînements Championnat de France : 4 enchaînements et finales par engins (les 6 meilleures gymnastes Junior / Senior)
Classement	Par année d'âge ou commun, avec édition d'un classement par année d'âge	Commun	Commun, avec édition d'un classement par année d'âge	Commun
Engagement	Liste DTN A partir du championnat de France Nationale 10 – 11 ans	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN
Étapes	Championnat de France Nationale A/B en janvier Championnat de France Avenir en juin	Revue d'effectif en novembre Championnat de France en mai	Revue d'effectif en novembre Championnat de France en mai	Revue d'effectif en novembre Championnat de France en mai
Qualification championnat de France	Total point au CF Nationale A/B + Tests	Minima	Minima	Minima

ÉQUIPE

	ÂGE	FORMAT ÉQUIPE	PROGRAMME TECHNIQUE	ACTION SUPPORT	DATE
Revue d'effectif régionale des jeunes	10-11 ans	4 gymnastes, dont 2 minimum âgées de 10 ans	Nationale 10-11 ans Individuel (programme de la compétition qualificative pour les CF)	Revue d'effectif Élite	Novembre



3.

Règlementation générale

p38	GÉNÉRALITÉS
p39	MÉDICAL
p40	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p42	GESTION INFORMATIQUE
p43	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p44	GYMNASTES
p45	ENTRAÎNEURS
p46	JUGES
p47	MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

	NIVEAU	OBLIGATIONS ET PROCÉDURES
	OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	» Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » La présentation d'un certificat médical lors de la demande de licence est obligatoire tous les 3 ans. » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié peut remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption. » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
	PERFORMANCE + AVENIR	» Pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en Avenir, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
	ÉLITE	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS GR AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Revue d'effectif et championnat de France Élite en catégories Espoir / Junior / Senior.



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels, équipes ou formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France) il est fait application des critères suivants pour départager les ex æquo, dans l'ordre chronologique :
 - En individuel, pour les catégories avec deux engins,
 - La note la plus haute ;
 - La meilleure note d'exécution parmi les deux notes ;
 - En individuel, pour les catégories avec un seul engin,
 - La meilleure note d'exécution ;
 - La note d'exécution la plus haute parmi les notes des différents juges.
 - En ensemble,
 - La meilleure note d'exécution ;
 - La note d'exécution la plus haute parmi les notes des différents juges.
 - En équipe,
 - La note de l'ensemble,
 - La meilleure note des deux individuelles.

- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsgr@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élue et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition, qui émettra un avis et la transmettra au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 63).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).



SANCTIONS

» En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé à concourir.

2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :

- les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné sont supprimées ;
- le palmarès est actualisé ;
- les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

» Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrige la note après validation par le responsable du jury.

GESTION DES QUALIFICATIONS

» Les modalités de qualification propres à chaque filière sont précisées dans les tableaux correspondants.

» Les quotas de qualification sont définis par le gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.

» Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification.

» Pour les finales nationales, les demandes de qualification sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élue et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

ÉCHAUFFEMENT

» L'échauffement est réalisé dans les espaces prévus à cet effet, selon un planning élaboré par le gestionnaire de compétition et l'organisateur.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym GR de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFGym se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition

et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.

- Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

» 2^{ème} possibilité : par chèque

- Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique Maison des sports 190 rue Isatis, 31670 Labège.

» 3^{ème} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit

être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.

- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GR

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC

Gestionnaire de Compétition

DC

Directeur de la Compétition

RJ

Responsable des Juges

DF

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 39)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte	
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
		» comportement irrespectueux DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe RJ
TENUE	» référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » Les bandages devront être de couleur chair » en ensemble, tenue identique pour tous les gymnastes ; pour les garçons le haut de la tenue doit être identique à ses partenaires	» tenue non réglementaire DC RJ	» - 0.30 pt en individuel, - 1 pt en équipe RJ
PALMARÈS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 38 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGYM GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ
	» attitude correcte sur le plateau de compétition	» attitude incorrecte DC	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros DF
	» respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble	» infraction GC DC	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, de leggings ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France)	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs ou plus en fonction du nombre de gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ
	<i>Équipe / Ensemble</i> » 2 entraîneurs plus un personnel médical (carte professionnelle à présenter) autorisés pendant toute la compétition	» non-respect DC	» l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 38 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
RJ * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individu ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



MATÉRIEL

SURFACE D'ÉVOLUTION

- » Du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, les compétitions peuvent se dérouler avec :
 - Une moquette GR de dimensions 14 x 14 m, avec une surface d'évolution de 13 x 13m ;
 - Ou un praticable GR composé d'un plancher et d'une moquette telle que décrite ci-dessus.

LES NORMES DES ENGINES

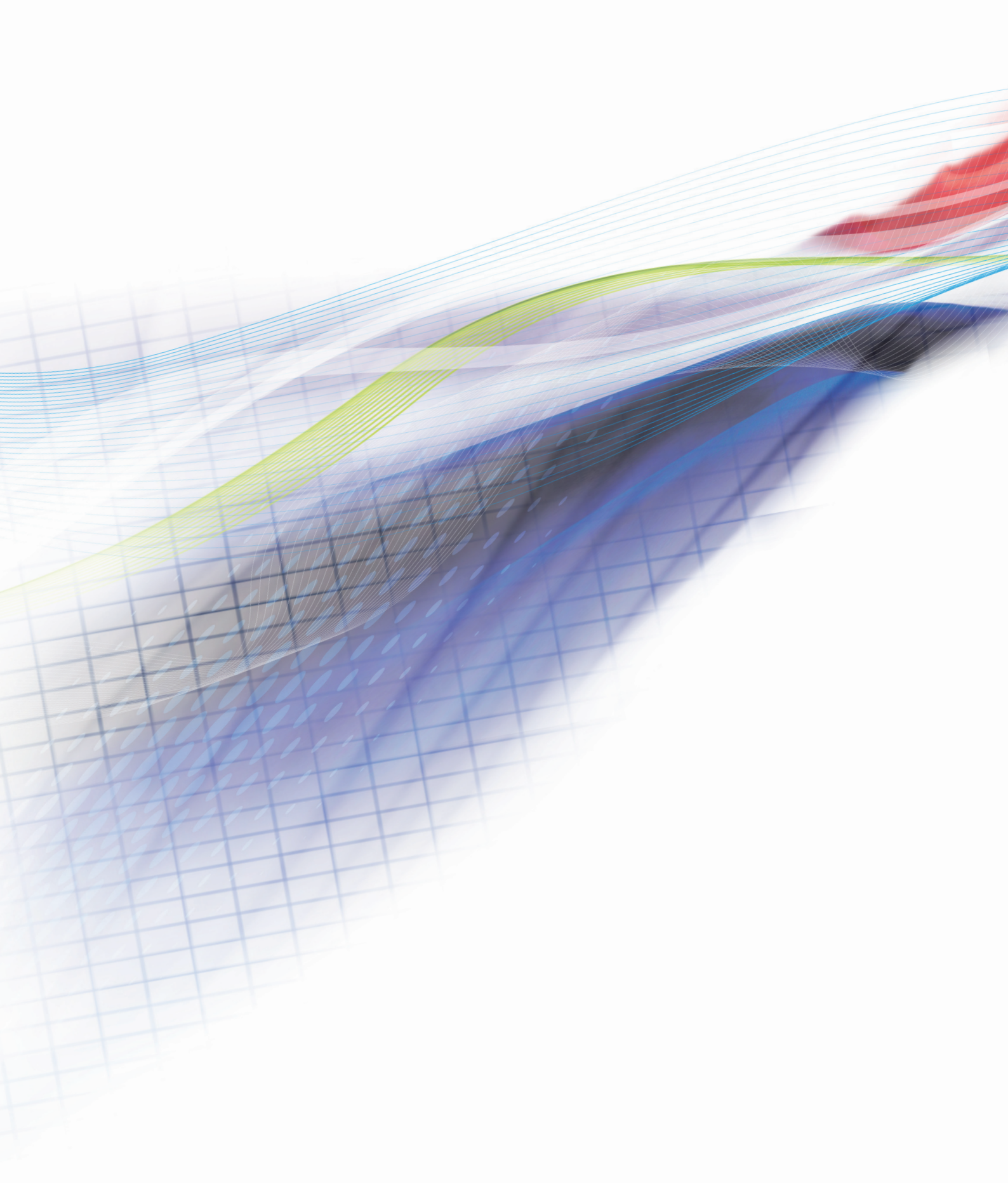
- » Normes FIG pour toutes les gymnastes Élite Junior et Senior.
- » Les Espoir suivent les normes FIG Junior.
- » Les Avenir suivent les normes des 10-11 ans niveau Performance.
- » Les détails sont sur le site de la FIG.

	CERCEAU	BALLON	MASSUES	RUBAN
NORMES FIG	80 à 90 cm (intérieur) poids 300 gr minimum	18 à 20 cm poids 400 gr minimum	40 à 50 cm 150 gr minimum	Longueur : 6 m minimum 35g minimum (5 m autorisés pour les juniors)

POUR LES NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

CATÉGORIES	CERCEAU	BALLON	MASSUES	RUBAN
7-9 ans	60 à 90 cm (intérieur) poids libre	14 à 20 cm poids libre	longueur libre poids libre	longueur 4 m mini poids libre
10-11 ans	65 à 90 cm (intérieur) poids libre	16 à 20 cm poids libre		
12-13 ans	70 à 90 cm (intérieur) poids libre	16 à 20 cm poids libre	longueur 35 cm mini poids libre	4 à 6 cm de large 4 m autorisé pour toutes les individuelles et équipes en Fédéral et en Performance
14-15 ans	Normes FIG	Normes FIG	Normes FIG	5 m autorisé pour toutes les individuelles et les équipes en Fédéral et en Performance
16 ans et +	Normes FIG	Normes FIG	Normes FIG	5 m autorisé pour toutes les individuelles et les équipes en Fédéral et en Performance Sauf en Nat A 18 et + : 6 m

- » Dans l'intérêt des gymnastes, il est conseillé d'utiliser les engins aux normes FIG le plus tôt possible.



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.